

notre France , lequel m'assura que les choses s'estoient passées comme je les ai représentées , et pour le surplus m'écrivit son avis en ces termes :

« J'avois desia creu que c'estoit chose qui méritoit quelques lignes en votre histoire , et ne pense pas qu'on y puisse trouver à redire : je vous diray seulement que le charme n'a point eu de part à ce remède du graud péril qu'on craignoit , c'est la seule providence divine , *Volis nuncupatis* , solennellement invoquée , qui manifestement envoya un dégel opportun pour fondre peu à peu et faire couler fil à fil ces glaçons , si espou- vantables que tous les artifices humains ne pouvoient empescher d'emporter le pont ; si quelque grand vent marin eust causé un dégel général et soudain , ou que la Saône eust receu quelle grande inondation des pays ; si le charme avoit fait quelque chose en mesme temps , la ville en est fort innocente : car outre qu'en employant ce pauvre , simple et idiot artisan qui s'offrit à la servir , elle luy protesta ne vouloir point que ce fust par sortilège , *malis artibus* : aussi ce pauvre misérable , avant que faire sa sotte besogne , dit librement son secret , protesta ne sçavoir qu'il y eut rien de sorcellerie , alla à confesse aux Pères Jésuites , et après , bailla franchement son billet pour estre mis au feu , jurant que celuy qui le luy avoit donné ne luy avoit jamais dit que ce fust sortilège . La ville donna à l'Observance que ce demandoit ce pauvre homme ; et néanmoins eu esgard à sa simplicité , accompagnée de bonne volonté à servir le public , luy donna quelque chose par pure et simple charité . Et après se firent processionnellement actions de grâces solennelles correspondantes aux vœux précédens . »

Douze ans après , ajoute Matthieu , il fut estonné de veoir ce malheureux dans le parquet de la Grand' chambre du Palais de Paris ; son advocat demandant payement pour luy de la somme qu'il disoit luy avoir esté promise par Messieurs de Lyon : mais parce que cela est du règne de Louys XIII , il en faut remettre le discours en ce temps-là... »

On chercherait en vain la suite de cette affaire dans l'ouvrage de Matthieu , car il mourut le 12 octobre 1621 , deux mois avant qu'elle fut terminée . Mais je vais suppléer au silence involontaire